

Aide Juridictionnelle – plafonds de ressources 2018

Les ressources de toutes les personnes au domicile sont prises en compte

<b>Plafonds de ressources mensuels pour l'aide juridictionnelle en 2018</b>					
Taux de l'aide juridictionnelle	demandeur sans personne à charge	1 personne à charge	2 personnes à charge	3 personnes à charge	par personne supplémentaire à charge
100 %	≤ à 1017 €	≤ 1 200 €	≤ 1 383 €	≤ 1 499 €	+ 115,63 €
55 %	de 1 018 à 1 202 €	de 1 201 à 1 385 €	de 1 384 à 1 568 €	de 1 500 à 1 684 €	+ 115,63 €
25 %	de 1 203 à 1 525 €	de 1 386 à 1 708 €	de 1 569 à 1 891 €	de 1 685 à 2 007 €	+ 115,63 €